

DÉCISION N° 2020/D511

FINANCES



PÉRÉQUATION TRANSPORT - BILAN

Pour rappel, la Péréquation Transport, mécanisme de redistribution financière des surcoûts de transport supportés par certaines EPCI de collecte en raison de l'éloignement des sites de traitement (OMr, CS, Flux déchèterie) est financé au niveau du budget Kerval par deux recettes :

- ✚ Une participation de l'ordre de 11 €/t appliquée sur le tarif de traitement des OMr et permettant le financement de la péréquation OMr,
- ✚ Une ponction au niveau des recettes matières de revente des matériaux recyclables du volume nécessaire de financement de la péréquation CS et déchèterie,

Le principe arrêté lors de la délibération du 19 mars 2017 est que le financement de ce dispositif soit neutre pour le budget Kerval.

Or, en 2020, au 1^{er} trimestre, consécutivement à une baisse conjoncturelle des recettes matières, le volume des recettes générées par la revente des matières premières secondaires n'est plus suffisant pour couvrir le montant du reversement de la péréquation.

Bien que le 2^e trimestre soit meilleur en termes de prix de rachat des matières (notamment grâce à la période de confinement), il est tout à fait envisageable que le dispositif ne s'équilibre pas en 2020. Sans aucun doute, au moins pour 2020, il conviendra de recourir à d'autres moyens de financement. Pour les années suivantes, une révision des sources de financement du mécanisme pourra également être évoquée avec la nouvelle équipe.

BILAN 2020			
Financement de la péréquation transport			
	T1 2020	T2 2020	Cumul
Péréquation transport Collecte Sélective	83 579.99	63 476.35	
Péréquation transport Bas De Quai	103 179.77	113 365.09	
	186 759.76	176 841.44	363 601.20
Recettes Matière hors verres	138 148.61	250 965.66	389 114.27
Résultat	- 48 611.15	74 124.22	25 513.07

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- ➡ **OPTE** pour le reversement des recettes liées aux verres collectés trimestriellement ;
- ➡ **PROPOSE** d'établir un bilan annuel de la péréquation transport à la fin de l'année 2020, compte tenu des cours bas des reprises matières, afin d'effectuer, le cas échéant, les reversements aux collectivités.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Brieuc le 08 septembre 2020
Le Président


Thierry BURLOT

KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 08 SEPTEMBRE 2020

Convocation du 03 septembre 2020

Nombre de membres du bureau : 15

L'an deux mil vingt le huit septembre à dix-sept heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au siège administratif à Saint-Brieuc sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
Thierry BURLLOT	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude BLANCHARD	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc BARBO	LAMBALLE Terre et Mer		X
Marie-France BOULDÉ	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Bruno BEUZIT	St Brieuc Armor Agglomération		X
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic		X
Claude LAYEC	DINAN Agglomération	X	
Françoise LE FUR	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Christian LE MAITRE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Yves LOYER	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean MÉGRET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Daniel NABUCET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Marcel SÉRANDOUR	SMITOM Launay Lantic		X
Gilles THOMAS	Loudéac communauté Bretagne centre	X	
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne centre	X	

des Collectivité territoriales : Mr Thierry BURLLOT

Présents : 09

Absents : 06

Votants : 10